

ARRÊTÉ N°2026-86-1 PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT - LICENCES

La Présidente de l'Université de Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans sa version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2025/00513 relative aux admissions en première année de premier cycle et l'approbation des capacités d'accueil, des attendus locaux et des critères généraux de recrutements par le Conseil d'administration le 15 décembre 2025 après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire le 08 décembre 2025 ;

Vu le document relatif au calendrier des procédures de l'Université Paris Nanterre ;

Vu le document relatif aux règles de procédures adoptées par l'Université Paris Nanterre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Pour l'examen des candidatures 2026-2027, le comité de recrutement de l'UFR STAPS est composé comme suit :

Présidente :

- Madame Julie DEMESLAY

Membres par discipline :

Disciplines	Membres
Licence 1 STAPS	Carole FERREL Nicolas SOUCHON Romaric HENNEBEL Igor MARTINACHE
Licence 2 STAPS	Nicolas SOUCHON Carole FERREL Alexis MARS Marine CORDIER
Licence 3 STAPS Activité Physique Adaptée et Santé	Laurence KERN Omar HAMMOUDA Sylvie MARTIN Akim OUALHACI Ophélie MATHIEU
Licence 3 STAPS Education et Motricité Parcours : Enseignement et Education Physique	Akim OUALHACI Sandrine BOUCHARB Jean-Pierre BLAY Rocco MENNELLA Nicolas MORGADO
Licence 3 STAPS Education et Motricité Parcours : Intervention et médiation socio-éducative par les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA)	Thibaut BROUILLET Nicolas SOUCHON Akim OUALHACI Corinne LOIZEAU Carole FERREL
Licence 3 STAPS Entraînement Sportif	Tarak DRISS Nicolas SOUCHON Serge COLLINET
Licence 3 STAPS Management du Sport	Rémy LACRAMPE Valentin GUERY Marine CORDIER Corinne LOIZEAU

ARTICLE 2 :

Selon la formation postulée, le comité de recrutement se réunit conformément au tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Présidente du comité de recrutement, les membres du comité de recrutement ci-dessus désignés, le Directeur de l'UFR STAPS et la Directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 27 février 2026

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

